

Un plan d'action national et académique pour resserrer les liens entre les jeunes et le monde de l'entreprise

Publié le 4 juin 2019

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, ont renouvelé le 4 juin une convention qui donne un nouvel élan à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, alors que les dimensions sociétales et économiques sont indissociables et que les jeunes souhaitent donner plus de sens à leur rôle dans l'entreprise, il est important de renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises.

De plus, toutes les entreprises, aujourd'hui transformées par les mutations écologiques, technologiques et numériques, et qui répondent à des marchés de plus en plus internationaux, doivent recruter des profils aux compétences nouvelles.

Cette coopération vise trois objectifs :

Valoriser la connaissance du monde de l'entreprise auprès des jeunes et leur faire découvrir les métiers de l'entrepreneuriat. Il est en effet indispensable de répondre au mieux aux attentes des jeunes intéressés par ces formations. Entre l'entreprise et le monde éducatif, de multiples actions existent pour faire connaître l'entreprise, l'entrepreneuriat, les métiers, les parcours de formation pour y accéder. Il est important de mieux les faire connaître.

Valoriser la voie professionnelle. Le Medef partage les objectifs de développement du nombre d'élèves en voie professionnelle et d'apprentis, de facilitation de la poursuite d'études des bacheliers professionnels et de renforcement de l'attractivité des lycées professionnels et des CFA. Cette convention doit permettre que la réforme de la formation professionnelle se fasse en cohérence avec les branches pour articuler l'offre de formation et les besoins des entreprises.

Relancer l'ascenseur social en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail. Cela passe par la voie professionnelle et l'apprentissage : il faut à la fois accompagner les jeunes et permettre aux entreprises de les recruter.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Medef s'engagent ainsi à mettre en commun leurs dispositifs et leurs initiatives pour développer au niveau national ou territorial des actions communes ou complémentaires. Cette convention est le point de départ d'un déploiement dans les académies, entre les Medef régionaux et les rectorats. D'ores et déjà, les Medef AURA, Occitanie, Normandie, Centre, Guyane, Île-de-France préparent pour septembre 2019 un plan d'actions communes.